

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

BP/ P.O BOX 157 – YAOUNDÉ – TEL: 6 50 89 19 49 /6 50 89 21 50 /6 50 89 20 12
6 50 89 23 89/ 6 50 89 22 72/6 50 89/18/59

e-mail: inc.cameroun@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY

Yaoundé le 09 JAN 2024

N° 007 /AMS/MINRESI/INC/DG/DP/SDCD/SCDT

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 1892 Hectares
Demandeur : SEFAC
Carte de référence : Mouloundou_NA-33-XVI
Situation Administrative : Région de l'Est
Département du Boumba et Ngoko
Arrondissements de Salapoumbé

DESCRIPTION DE LA LIMITE DE LA ZONE FORESTIERE

Le point de base A de cette assiette de coupe a pour coordonnées UTM Zone 33 :
X(m) = 582 361 et Y(m) = 286 500

Le périmètre de cette zone est déterminé par les points A, B, C, D, E, F et G

ID	A	B	C	D	E	F	G
X(m)	582361	587500	587507	582795	582488	580305	581250
Y(m)	286500	286500	283941	283938	281978	281988	284229

Ses limites sont :

AU NORD

Du point A, suivre la droite AB = 5200 m, de gisement 90° pour atteindre le point B.

A L'EST

Du point B, suivre la droite BC = 2500 m, de gisement 180° pour atteindre le point C.

AU SUD

Du point C, suivre la droite CD = 4700 m, de gisement 270° pour atteindre le point D.

Du point D, suivre la droite DE = 2000 m, de gisement 190° pour atteindre le point E
situé à la confluence de deux têtes de cours d'eau qui constituent un affluent non dénommé.

Du point **E** suivre en aval cet affluent non dénommé sur une distance de 3000 m pour atteindre le point **F** situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés

A L'OUEST

Du point **F**, suivre en amont l'autre cours d'eau non dénommé sur une distance de 2500 m, pour atteindre le point **G** ;

Du point **G**, suivre la droite **GA** = 2500 m, de gisement 25° pour atteindre le point **A** dite de base.

La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de *Mille huit cent quatre-vingt-douze (1892) hectares*.

La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. /-

POUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE
CARTOGRAPHIE ET PAR
DELEGATION

Le Directeur de la Production



Kamguia Joseph
Directeur de Recherche

580000

585000

590000



LOCALISATION DE L'AAC 6-2 UFA 10012

290000

290000

285000

285000

280000

280000

275000

275000

580000

585000

590000

• 420

Monguélé

480

480

480

480

440

POUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE
CARTOGRAPHIE ET PAR
DELEGATION

Le Directeur de la Production



Directeur de Recherche

● Point Coupe 6-2-10012

— Limite 6_2_10012(1892 Ha)

Echelle: 1/75 000